Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20260610-88_2026_6_10_16-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département des Côtes d'Armor

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 10 juin 2026

Commune
Le Mené

La Croix Jeanne
Even
22 330 Le Mené

Le 10 juin 2026 à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune Le Mené s'est réuni à la salle d'animation de Saint Jacut du Mené sur convocation en date du 4 juin 2026 adressée par Monsieur DABOUDET Gérard, maire et sous la présidence de Monsieur DABOUDET Gérard, Maire.

Étaient présents (31) : BADOUAL Louisette, BEDEL Martine, CARRO Nicolas, CHEREL André, COLLET Marie-Noëlle, CONAN Cyril, DABOUDET Gérard, DESORT Fabrice, Diehl Cathy, DONNE Jean-Michel, ERMEL Isabelle, FLAUD Frédéric, FLEHO Marie-Claude, GANNAT Marie-Hélène, HAMET-DEBEGUE Céline, HINGANT Arlette, JAFFROT Eric, KERAUDREN Charlotte, LABBE Jean-Luc, LACHEVER Aedin, LE GOFF Charlotte, OLIVROT Mélanie, PERRIN Yvon, QUERE Mélanie, ROCABOY Jean-François, ROUILLE Daniel, ROUXEL Anne-Marie, SAGORY Kevin, Schmittag Emmanuelle, TERTRE Rémy, VAYER Matthieu.

Étaient absents en ayant donné pouvoir (4) : CHEVALIER Pascal ayant donné pouvoir à HINGANT Arlette, COLLET Patrice ayant donné pouvoir à QUERE Mélanie, MOY Jean-Yves ayant donné pouvoir à SAGORY Kévin, POULAILLON Martine ayant donné pouvoir à DIELH Cathy.

N° délibération

88-2026 6 10

Etait excusé (0) :

Etait absent (0) :

Monsieur André Chérel est désigné secrétaire de séance.

Objet :
Avis sur le projet de parc éolien des Landes de Bréhinier – Enquête publique

OBJET : Avis sur le projet de parc éolien des Landes de Bréhinier – Enquête publique

Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	31
Pouvoirs	4
Pour	35
Contre	
Abstention	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
Vu le Code Général des propriétés des personnes publiques,
Vu l'arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique du 5 mai 2026,
Vu la note explicative de synthèse fournie avec la convocation des membres du conseil municipal, conformément à l'article L.2121-12 du CGCT,

Vu l'exposé en date du 10 juin 2026 par lequel de Monsieur le Maire énonce que :

- La société « Centrale de Production d'Energies Renouvelables (CPENR) des Landes de Bréhinier », filiale d'ABO ENERGY SARL, envisage l'implantation d'un parc éolien, composé de 2 éoliennes et 1 poste de livraison électrique, sur des terrains situés sur le territoire de la commune de Plénée-Jugon ;
- Cette activité relève de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- Une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale de ce projet éolien, dont la durée est fixée à 33 jours est ouverte du lundi 8 juin 2026 au vendredi 10 juillet 2026 inclus, sur la commune de Plénée-Jugon ;
- Durant cette période, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses éventuelles observations sur le registre ;
- Dans ce cadre, les conseils municipaux des communes concernées par le périmètre d'affichage de l'enquête publique sont appelés à donner leur avis sur la demande d'autorisation environnementale dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête.

Considérant que la société ABO ENERGY SARL, 1 rue de la Soufflerie, 31500 Toulouse, réalise des projets de Centrale de Production d'Energies Renouvelables dans le cadre des orientations gouvernementales en matière de développement des énergies renouvelables.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE, DECIDE DE :

Envoyé en préfecture le 16/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20260610-88_2026_6_10_16-DE

- Donner un avis favorable sur le projet ci-avant exposé, dans le cadre de l'enquête publique liée à la procédure relative à la demande d'autorisation environnementale du projet porté par la société « Centrale de Production d'Energies Renouvelables (CPENR) des Landes de Bréhinier », filiale d'ABO ENERGY SARL.

Pour extrait conforme

Le Mené, le 12 juin 2026

Gérard DABOUDET,
Maire

André Chérel
Secrétaire de séance

COMMUNE LE MENE (Côtes d'Armor)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (3, contour de la Motte- CS 44416- 35044 Rennes Cedex)ou par l'application Télérecours : https://citoyens.telerecours.fr

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu :

- de son dépôt en Sous-Préfecture le 15.06.26
- et de sa publication le 12.06.26

COMMUNE LE MENE (Côtes d'Armor)